

**Instruction interministérielle des exercices d'urgence nucléaire ou radiologique**

Paris, le 26 juin 2020

**Premier ministre**

La Secrétaire générale de la défense et de la sécurité nationale

**Ministère de l'intérieur**

Le Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

**Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire**

**Ministère des armées**

Le Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense

à  
destinataires *in fine*

Objet : Programmation 2020-2021 et 2022 des exercices d'urgence nucléaire ou radiologique.

Pièces jointes : 1. Circulaire NOR INTE 1834071J du ministre de l'intérieur du 10 janvier 2019 portant sur la politique nationale relative aux exercices territoriaux pour la période 2019-2021.  
2. Guide pour la préparation et l'évaluation des exercices nationaux d'urgence nucléaire ou radiologique.

La présente instruction a pour objet de préciser la programmation des exercices d'urgence nucléaire et radiologique pour le second semestre de l'année 2020 et l'année 2021 et d'indiquer le planning envisagé pour les exercices de l'année 2022.

Ces plannings ont été établis en accord avec les différentes préfectures concernées, en tenant compte des reports d'exercices initialement prévus en 2020, suite à la crise sanitaire COVID-19. Dans ce contexte, les actions relatives au lancement, à la préparation et à la réalisation des exercices devront se faire dans le respect des mesures de protection sanitaire qui prévaudront.

Ces exercices sont destinés à tester, conformément au code de la sécurité intérieure, tout ou partie des dispositifs prévus en cas d'accident nucléaire survenant dans une INB(S) et plus particulièrement les PPI. Ils peuvent également être l'occasion de tester la réponse des pouvoirs publics dans le cadre de la déclinaison territoriale du plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur, à l'occasion d'un exercice zonal ou relatif à un accident de transport de matières ou substances radioactives (TMR) ou de toute autre thématique spécifique.

Cette instruction comporte en annexe, un guide de préparation mis à jour.

## 1. *Les objectifs généraux des exercices*

Les exercices nationaux, associant les exploitants nucléaires, les autorités de sûreté et les experts techniques compétents, visent à accompagner les préfetures dans la mise en œuvre des actions de planification, d'information, d'alerte et de gestion de crise dans le domaine nucléaire.

Ils permettent de mesurer le niveau de préparation de chaque préfecture et des autres acteurs impliqués, et :

- de s'assurer que les plans ainsi que les procédures d'alerte et de notification rapide des instances internationales qu'ils comportent sont tenus à jour et qu'ils sont bien connus de l'ensemble des responsables et intervenants ;
- d'entraîner les personnes susceptibles d'être impliquées ;
- de mettre en œuvre les différents aspects de l'organisation de crise, ainsi que les procédures prévues dans les différents plans et référentiels : plan national, référentiels interministériels, plans de secours<sup>1</sup> et plans communaux de sauvegarde ;
- de contribuer à l'information des médias et des populations ;
- de développer une approche pédagogique à destination de la société civile permettant à chacun de concourir à sa propre sécurité, par l'adoption des bons comportements de sauvegarde.

D'autres types d'exercices viennent compléter les exercices nationaux et permettent de tester tout ou partie de l'organisation de l'Etat en réponse à une situation d'urgence nucléaire ou radiologique, ainsi que des situations d'urgence spécifiques.

## 2. *L'organisation globale des exercices nationaux pour la période 2020-2021*

La préparation de chaque exercice fait l'objet d'une réunion de lancement organisée au moins six mois avant la date de l'exercice. Elle est pilotée par la préfecture concernée. Cette réunion permet de réunir les acteurs locaux et nationaux, de présenter le contexte et de définir les différents objectifs en fonction du contexte local et des enseignements tirés des exercices et entraînements réalisés les années précédentes, ainsi que la durée, la participation des acteurs, les thématiques, les variantes et les conditions de réalisation.

Ainsi, il est proposé de poursuivre, voire de pérenniser l'expérience positive de ces trois dernières années, consistant à dérouler les exercices nationaux sur deux journées. La deuxième journée permet notamment de renforcer la préparation des préfetures à la mise en œuvre d'actions de protection des populations en phases d'urgence ou post-accidentelle. Ce choix reste néanmoins de la responsabilité de chaque préfecture.

Le nouveau guide de préparation en annexe présente les différentes catégories d'exercices et les variantes possibles :

- **les exercices liés à une installation nucléaire (INB / INBS)**, correspondant aux situations 0 à 3 du plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur (PNRANRM), avec, à titre d'exemples, les thèmes suivants pour la deuxième journée :
  - sécurité civile en phase d'urgence,

---

<sup>1</sup> Plan d'urgence interne (PUI), Plan particulier d'intervention (PPI), Déclinaison territoriale dont organisation de la réponse de sécurité civile – transport de matières radioactives (ORSEC-TMR).

- protection des populations en phase post-accidentelle,
- mesures dans l'environnement,
- **les exercices hors installation** (situations 0 et 4 à 7 du PNRANRM) comprenant notamment :
  - **les exercices TMR,**
  - **les exercices de déclinaison zonaux,**
  - **les exercices à composante maritime.**

De plus, à chaque exercice, peuvent être associées, les variantes suivantes :

- exercice long,
- exercice avec relève,
- exercice avec situation dégradée,
- exercice avec pression médiatique simulée,
- exercice élargi à certains aspects socio-politiques,
- exercice avec un volet « notification internationale »,
- exercice avec simulation de CIC et/ou de ses interfaces,
- ...

Vis-à-vis des aspects sûreté nucléaire, les autorités de sûreté ainsi que les scénaristes veilleront à ce que les exercices de l'année couvrent un large spectre de scénarios. Un bilan sera présenté à l'occasion de la réunion annuelle de retour d'expérience.

#### ***Pression médiatique simulée (PMS) :***

Tous les exercices doivent comporter une composante communication qu'il y ait ou pas une PMS.

Les exercices 2020-2021 avec PMS sont les suivants : base aérienne d'Avord, CNPE de Chinon, CNPE de Civaux, ORANO La Hague, base aérienne de Saint-Dizier, base navale de Cherbourg, CNPE de Gravelines et TMR 48.

### **3. *La programmation des exercices nationaux en 2020-2021 et 2022***

La programmation des exercices nationaux prend en compte la périodicité définie pour la mise en œuvre des PPI prévue à l'article R 741-32 du code de la sécurité intérieure, ponctuellement ajustée pour les départements frontaliers et ceux sièges d'un port militaire.

***Pour l'année 2020,*** les exercices programmés sont :

- Base aérienne d'Avord : exercice déjà préparé, reporté aux 4 et 5 novembre 2020.
- EDF CNPE de Chinon, maintenu aux dates initiales des 1 et 2 décembre 2020.
- Base navale de Toulon, exercice de niveau 3, SNA Suffren de type Barracuda, le 2 décembre 2020.

***Pour l'année 2021,*** les exercices programmés sont :

- EDF CNPE de Civaux, exercice 2020 déjà préparé, programmé les 19 et 20 janvier 2021.
- ORANO La Hague, exercice 2020 reporté, programmé les 2 et 3 février 2021.
- EDF CNPE de Penly, exercice 2020 reporté, programmé les 23 et 24 mars 2021.
- Déclinaison territoriale, zone de défense sud-ouest, exercice 2020, programmé le 03 juin 2021.

- Base aérienne de Saint-Dizier, programmé les 22 et 23 juin 2021.
- EDF CNPE de Gravelines, exercice 2020 reporté, programmé les 21 et 22 septembre 2021.
- TMR Lozère ORANO TN / LMC, exercice 2020 reporté, programmé le 5 octobre 2021.
- EDF CNPE de Blayais, programmé les 19 et 20 octobre 2021.
- Base navale de Cherbourg, programmé les 23 et 24 novembre 2021.
- EDF CNPE de Cruas, programmé les 14 et 15 décembre 2021.

Pour l'année 2022, les exercices envisagés sont :

- au premier semestre : CNPE EDF de Paluel (exercice 2021 reporté), CNPE EDF de Flamanville, site CEA / ORANO de Cadarache, TMR Aude, CNPE EDF de Cattenom ;
- au second semestre : Base opérationnelle de l'Île Longue (exercice 2021 reporté), déclinaison territoriale zone de défense sud, CEA Fontenay-aux-Roses, CNPE EDF de Saint-Alban, CNPE EDF de Dampierre.

*Nota : Chaque acteur assume les dépenses courantes qu'il réalise dans le cadre des exercices. Par ailleurs, à l'occasion de la mise en œuvre de ces exercices, chaque organisateur s'engage à adresser à l'ensemble des signataires de la présente instruction ainsi qu'aux principaux acteurs du nucléaire, la liste des observateurs qu'il compte convier aussi bien sur le terrain qu'au sein du centre de crise relevant de sa compétence. La coordination des observateurs nationaux dans les COD est assurée par la DGSCGC en lien avec les préfetures concernées.*

#### 4. *Les autres exercices d'urgence nucléaire ou radiologique*

- *Sûreté et protection des populations - exercices Préfectures - DGSCGC.* Au-delà de la présente instruction, les préfetures sont appelées à organiser des exercices portant sur l'urgence radiologique et prévus par la circulaire générale DGSCGC n° NOR INTE1834071J du 10 janvier 2019. Il est à noter que, dès lors que ces exercices nécessitent l'intervention d'un COZ renforcé, d'un COD ou d'un PCO, ils peuvent être retenus dans les objectifs quantitatifs d'exercices fixés aux préfetures de zone ou de département.
- *Actes de malveillance - exercices MTES.* Les dispositions prises pour la protection des matières nucléaires, de leurs installations et de leur transport à l'égard des actes de malveillance font l'objet d'exercices d'évaluation des exploitants auxquels les préfetures peuvent être associées et qui, pour des raisons de confidentialité, n'ont pas vocation à être rendus publics.
- *Exercices internationaux.* En 2021, plusieurs exercices internationaux pilotés par l'AIEA ou l'Union Européenne seront joués par les Etats membres.
- *Exercices NRBC.* Des exercices à composante radiologique seront organisés par les EMIZ.

La présente instruction NOR INTE 2012980J annule et remplace l'instruction NOR INTE 1934363J du 16 janvier 2020 portant sur le même objet.

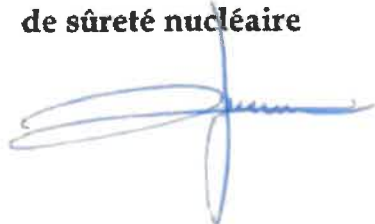
**La Secrétaire générale de la défense et de la sécurité nationale**




**Le Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises**



**Le président de l'autorité de sûreté nucléaire**



**Le Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense**



## **Destinataires pour attribution :**

- **MM. les préfets de zone de défense et de sécurité,**  
à l'attention de Mmes et MM. les Préfets délégués à la défense et à la sécurité :
  - Zone de défense et de sécurité EST
  - Zone de défense et de sécurité NORD
  - Zone de défense et de sécurité OUEST
  - Zone de défense et de sécurité SUD
  - Zone de défense et de sécurité SUD-EST
  - Zone de défense et de sécurité SUD-OUEST
- **M. le préfet, secrétaire général de la zone de défense de Paris**
- **Mmes et MM. les préfets de département**
- **MM. les préfets maritimes :**
  - de la Manche et de la Mer du Nord
  - de l'Atlantique
  - de la Méditerranée

## **Copie pour information :**

- M. le Directeur du service d'information du Gouvernement
- M. le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'intérieur
- M. le Haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité du ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- Mme le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de la transition écologique et solidaire
- Mme le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'économie
- M. le Directeur général de la santé du ministère des solidarités et de la santé
- M. le Haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité du ministère des armées
- M. le Chef d'état-major des armées
- M. le Délégué général pour l'armement
- M. le Chef d'état-major de la marine
- M. le Chef d'état-major de l'armée de l'air
- M. le Chef de la division des forces nucléaires de l'état-major des armées
- Mme la Déléguée à l'information et à la communication de la défense
- M. le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité auprès du ministre du travail
- M. le Délégué à la communication du ministère de l'intérieur
- M. le Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

- Mme la Présidente-directrice générale de Météo-France
- M. l'Administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
- M. le Directeur de la sécurité et sûreté nucléaires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
- M. le Directeur de CISBIO Saclay
- M. le Président-directeur général d'EDF
- M. le Directeur de la division production nucléaire d'EDF
- M. le Directeur général d'ORANO
- Mme le Directeur sûreté, santé, sécurité, qualité et environnement d'ORANO
- M. le Président-directeur général de Framatome
- M. le Directeur Sûreté Santé Sécurité Environnement et Protection de Framatome
- M. le Directeur en charge de la BU Combustible de Framatome
- M. le Directeur de l'Institut Laue-Langevin
- Mmes et MM. les Présidents des commissions locales d'information
- M. le Président de l'Association Nationale des Commissions Locales d'Information
- Madame la Présidente-directrice générale de Radio-France
- Madame la Présidente-directrice générale de France-Télévisions